

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept mars, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Gérard COTTIN, Nicole POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Gérard ARVIN-BEROD, Catherine VAN LANDEGHEM, Marie-Odile RAYNAUD.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : POLBOST Nicole.

POUVOIR(S) : de Gérard ARVIN-BEROD à Roland GILBERT.
de Catherine VAN LANDEGHEM à Jean-Louis JAMET.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès verbal du 20 Février 2009.

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2008 :

Le compte administratif et le compte de gestion 2008 sont présentés par M. Roland GILBERT, adjoint au maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **EXPLOITATION** :

- dépenses réalisées : 26.030,44 €
- recettes réalisées : 45.252,79 €

- **INVESTISSEMENT** :

- dépenses réalisées : 65.525,21 €
- recettes réalisées : 187.076,30 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT D'ASSAINISSEMENT 2008 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2008 d'un montant de 43.667,07 €.
- au compte 002 excédent de fonctionnement la somme de 43.667,07 €.
- II) - le déficit d'investissement cumulé 2008 d'un montant de 21.430,15 € au compte 001 dépenses d'investissement.

* * *

VOTE DU B.P. ASSAINISSEMENT 2009 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **EXPLOITATION :** dépenses/recettes : 80.949,00 €
- **INVESTISSEMENT :** dépenses/recettes : 207.239,50 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2008 :

Le compte administratif et le compte de gestion 2008 sont présentés par M. Laurent REVIDON, adjoint au maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **FONCTIONNEMENT :**
 - dépenses réalisées : 124.014,39 €
 - recettes réalisées : 19.935,00 €
- **INVESTISSEMENT :**
 - dépenses réalisées : 1.560,00 €
 - recettes réalisées : 124.014,39 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT 2008 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- L'excédent de fonctionnement cumulé 2008 d'un montant de 15.533,78 € au compte 002 excédents de fonctionnement.

* * *

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2009 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif lotissement 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **EXPLOITATION :** dépenses/recettes : 15.534,00 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2008 :

Le conseil municipal approuve le compte administratif et compte de gestion 2008 présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au maire :

Fonctionnement :

- dépenses réalisées : 754.600,84 €
- recettes réalisées : 947.239,37 €

Investissement :

- dépenses réalisées : 164.943,50 €
- recettes réalisées : 330.120,36 €

A l'unanimité les membres du conseil municipal à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2008 :

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2008 soit : 417.511,53 €

- au compte 002 excédent de fonctionnement à hauteur de 417.511,53 €

* * *

TAUX DES TAXES 2009 :

Pour l'année 2009, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer le taux des taxes communales de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 12,83 %
- taxe foncière bâtie : 11,10 %
- taxe foncière non bâtie : 26,05 %

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- Pour : 16 2 abstentions

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2009 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif communal 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement : dépenses/recettes : 1 307.810,00 €

Investissement : dépenses/recettes : 527.989,00 €

* * *

POSTES CONTRACTUELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

Afin de faire face à la surcharge de travail (entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie), Monsieur le Maire sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de créer :

- un CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) de douze mois renouvelable 1 an, à compter du 15 avril 2009 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- un C.A (contrat d'avenir) de douze mois renouvelable 1 an, à compter du 11 mai 2009 pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de l'Agence Pole Emploi et à signer les contrats et conventions.

* * *

CREATION DE POSTES POUR LES ECOLES :

En raison d'un surcroît de travail aux écoles, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de postes, à compter du 1^{er} mai 2009 :

- d'adjoint technique 2^{ème} classe 26/35^{ème} au lieu de 18,33/35^{ème} (soit 7 heures50 semaine)
- d'ATSEM 1^{ère} classe à 16,58/35^{ème} au lieu de 13,54/35^{ème} (soit 3 heures semaine)

La suppression des anciens postes sera effective après avis du Comité Technique Paritaire.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES -

- Création de la SARL Phyto'JM située au lieudit « le Chêne Creux » (soins esthétiques à domicile).
- Informations relatives à l'achat de l'immeuble GARBAN.
- Achat complémentaire de vaisselle et couverts afin d'équiper la salle des fêtes.
- Intervention de M.TAILLANDIER concernant les dégradations de la voirie rue du Champ Seigneur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.